



FO dénonce la faible revalorisation de l'indemnisation chômage !

Lors d'une réunion du conseil d'administration de l'Unedic, consacrée à la revalorisation de l'allocation chômage, Force Ouvrière a demandé une hausse de 5,4% minimum, afin de compenser la baisse de pouvoir d'achat des demandeurs d'emploi.

Le patronat a refusé cette revalorisation, la limitant à 1,9% prétextant que le marché du travail avait redémarré, insinuant ainsi qu'une telle augmentation n'encouragerait pas les reprises d'emplois.



Les demandeurs d'emploi, dont la durée d'indemnisation a déjà diminué de 25% au 1^{er} février 2023, conséquence de la réforme de l'Assurance chômage imposée par le gouvernement fin 2022, verront désormais leur pouvoir d'achat baisser considérablement.

FO ne peut admettre une si faible réévaluation. Puisqu'un vote contre aurait entraîné l'absence totale de revalorisation, comme les autres organisations syndicales, FO s'est donc évidemment abstenue lors du vote au Conseil d'administration de l'Unedic.

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

 mbeaugas@force-ouvriere.fr
 01.40.52.84.07

Paris, le 27 juin 2023